

**PIERRE-GUILHEM MÉTAYER
GUILLAUME MERMOZ**

COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



COMMISSION ACHETEUR

L'adjudicataire devra acquitter en sus du montant de l'enchère et par lot, les frais et taxes suivantes : 14.40% TTC (vente judiciaire).

Dans certains cas, il devra également acquitter certains frais supplémentaires (par exemple, contrôle technique ; etc.).

L'adjudicataire, par sa participation, acquiesce pleinement aux conditions de vente et garantit avoir pris connaissance que le commissaire-priseur tient la police des enchères.

AVANT LA VENTE

L'EXPOSITION

Les lots sont toujours visibles avant la vente, soit à des horaires définis (cf. annonce de vente), soit sur rendez-vous pris par mail : antibes@metayer-auction.com

L'ÉTAT DES LOTS

Tous les biens sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections ou défauts. Les dimensions, couleurs et poids des objets sont donnés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. Il est de la responsabilité de chaque futur enchérisseur d'examiner attentivement chaque lot avant la vente et de se fier à son propre jugement.

L'ensemble des objets présentés à la vente sont des biens d'occasion. **AUCUNE RECLAMATION ne sera possible.**

La vente judiciaire étant réalisée à la demande du Tribunal de Commerce et sur requête du Mandataire Judiciaire en charge du dossier.

LES ENCHÈRES

Les enchères peuvent être portées en personne, sur ordre d'achat ou par téléphone, dans les ventes où il est admis.

PIERRE-GUILHEM MÉTAYER GUILLAUME MERMOZ

COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES

EN SALLE

Au premier achat, vous devez fournir aux membres de l'étude, vos coordonnées complètes et garanties bancaires. En enchérissant, vous le faites à titre personnel et vous êtes le seul responsable de cette enchère.

ORDRES D'ACHAT ÉCRITS ET TÉLÉPHONIQUES

Si vous ne pouvez pas assister à la vente, nous pouvons exécuter des ordres d'achat donnés par écrit à votre nom. Ce service est gratuit et confidentiel. Les lots sont achetés au meilleur prix, en respectant le prix de réserve et les autres enchères.

Dans le cas d'ordres identiques, le premier arrivé aura la préférence. Indiquez toujours un montant ferme.

Les enchères téléphoniques sont acceptées pour les lots dont l'estimation basse est égale ou supérieure à 100 €. L'étude ne pourra être tenue responsable d'avoir manqué d'exécuter un ordre d'achat par erreur, dysfonctionnement téléphonique ou pour toute autre cause. Toute demande de ligne téléphonique sera considérée comme ordre d'achat équivalent à l'estimation basse portée au catalogue.

Afin d'assurer un service satisfaisant aux enchérisseurs, il vous est demandé de vous assurer que nous avons bien reçu vos ordres d'achat au moins 24h avant la vente.

En cas d'achat en vente « Live », le site Interencheres applique les conditions suivantes :

- Nous appliquerons un commissionnement de 1,5% HT pour les ventes judiciaires et volontaires de Mobilier Objets d'art et de Matériels professionnels,
- Nous appliquerons un commissionnement de 60€ HT pour les ventes de Véhicules aussi bien pour les ventes volontaires que judiciaires.

LES CONDITIONS DE VENTE

Toutes les informations relatives à la vente, au déroulement des expositions, aux conditions d'enlèvement et de paiement sont relatées sur l'annonce réalisée sur www.interencheres.com et tenues à disposition des acquéreurs jusqu'au jour de la vente.

Ces conditions sont rappelées par affichage durant l'exposition, et énoncées aux enchérisseurs au commencement de la vente.

LA VENTE

L'ordre du catalogue sera suivi pendant la vente. Des modifications pourront être apportés au catalogue (réunion de lots etc.) et inscrites au procès-verbal de la vente. Le commissaire-priseur a la police des enchères.

Les acquéreurs sont ainsi invités à être très attentifs sur le lot présenté à la vente, aucune réclamation n'étant admise.

PIERRE-GUILHEM MÉTAYER GUILLAUME MERMOZ

COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES

APRÈS LA VENTE

PAIEMENT

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente. Le règlement pourra être effectué :

- en espèces dans la limite de 1 000 euros (résidents français et professionnels).
- par carte bancaire Visa ou Master Card (attention, il ne sera pas possible de régler par CB à distance).
- par virement bancaire en euros (RIB ci-dessous).

ENLÈVEMENT DES LOTS & FRAIS DE GARDIENNAGE

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

Enlèvement des lots impératif à l'issue de la vente et aux dates et horaires donnés par le commissaire-priseur.

Il ne sera délivré, et il ne sera possible d'enlever, uniquement la liste des lots figurant sur le bordereau acquéreur délivré. Tout enlèvement d'un matériel ou objet ne figurant pas sur le bordereau acquéreur sera considéré comme un vol, et fera l'objet d'une plainte.

Au-delà d'une date définie :

- soit vos achats seront considérés définitivement abandonnés,
- soit des frais de transport et de gardiennage chez un prestataire spécialisé seront à acquitter (sur factures).

EXPORTATION

Tout acquéreur de l'union européenne, assujetti à la T.V.A., doit, au moment de la vente, indiquer son numéro d'identification en vue d'une livraison intra-communautaire et justifier de l'expédition vers l'autre état membre ; dès l'adjudication prononcée, il doit régulariser sa situation auprès du commissaire-priseur.

L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose généralement d'un délai pour faire parvenir les justificatifs de l'exportation.

La T.V.A. est, dans chaque cas, due par l'adjudicataire. Elle lui sera remboursée s'il y a lieu à exonération, par virement bancaire une fois le bien exporté et les justificatifs afférents transmis.

Le commissaire-priseur décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration de l'acquéreur.

PIERRE-GUILHEM MÉTAYER GUILLAUME MERMOZ

COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES

PIERRE-GUILHEM METAYER, GUILLAUME MERMOZ
SELAS de Commissaires-Priseurs Judiciaires Associés
7 boulevard Albert 1er 06600 ANTIBES

T. : +33 4 93 67 63 79

Email : antibes@metayer-auction.com



BNP PARIBAS

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

COMMISSAIRE PRISEUR JUDICIAIRE
PG METAYER G MERMOZ ASSOCIES
7 BOULEVARD ALBERT 1ER
06600 ANTIBES

Compte en EUR (EURO)

IBAN⁽¹⁾ :

BIC⁽²⁾ :

	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
RIB ⁽³⁾ :	30004	00103	00010251541	64	NEVERS (00103)

⁽¹⁾ International Bank Account Number

⁽²⁾ Bank Identifier Code

⁽³⁾ Relevé d'Identité Bancaire